



L'ACTUALITÉ

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE : LES PREMIERS RÉSULTATS DE L'OBSERVATOIRE KIWIH

Garance, Deloitte Développement durable et la CAPEB ont mis en place un observatoire de la performance énergétique en s'appuyant sur les ECO Artisans.



Les plateformes doivent informer les ménages mais pas se substituer aux artisans. À chacun son rôle et les entreprises restent les plus pertinentes pour prescrire les solutions techniques les plus appropriées.”

Patrick Liébus

+2,5%

Les travaux d'entretien amélioration de la performance énergétique se sont beaucoup plus accrus en 2017 que les autres travaux d'entretien (+ 1 %).

Plus de 1 500 entreprises ECO Artisans ont répondu au premier questionnaire du nouvel Observatoire de la performance énergétique KiWiH. Elles nous permettent ainsi de dresser un état des lieux de leur activité et de la manière dont elles prennent en compte les enjeux de la rénovation énergétique.

Cette première enquête met en évidence que 84 % des ECO Artisans ont souhaité obtenir la qualification en vue de réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments. La qualification leur a permis d'élargir leur clientèle (63 % ont eu de nouveaux clients) et leur chiffre d'affaires (48 % l'affirment). Les ECO Artisans ont choisi d'acquiescer cette qualification parce qu'elle leur permet de valoriser au mieux leurs caractéristiques artisanales, comme acteur de proximité et de confiance des ménages (86 % le pensent).

Il est intéressant également de noter que 48 % des entreprises qui ont répondu à cette enquête disent que la qualification ECO Artisan a entraîné un changement dans leur manière de travailler : travail en groupement d'entreprises, conseil global en rénovation, notamment. Du côté des clients, les ECO Artisans constatent que leur objectif est avant tout d'améliorer le confort de leur logement (96 %), d'augmenter sa valeur (60 %) et, pour seulement 50 % d'entre eux, de réduire l'impact de leurs

consommations énergétiques sur l'environnement. Enfin, pour les ECO Artisans, les aides aux travaux sont plus que nécessaires, en particulier le crédit d'impôt (96 % militent pour son maintien) et la TVA à taux réduit. 89 % soulignent que la simplification et l'harmonisation des processus d'obtention des aides faciliteraient la réalisation de travaux.

Intervenant jeudi matin à la conférence de presse destinée à présenter ces résultats, le Président

Liébus a souligné la mobilisation et l'implication des ECO Artisans vis-à-vis des enjeux de la rénovation énergétique. Il a relevé que la qualification ECO Artisan est un dispositif transformant et créateur de valeur (tant en termes de chiffre d'affaires que de clients) et qu'elle est un moyen de valoriser l'entreprise artisanale, ses compétences, son

savoir-faire et sa crédibilité.

Le Président de la CAPEB a insisté sur le fait que ce dispositif de qualification doit néanmoins être soutenu pour être à la hauteur des enjeux. Il a considéré que pour aller plus loin, il faut s'appuyer sur les aides les plus sollicitées, mieux renseigner les clients, accélérer les délais de paiement et réduire la complexité administrative des dossiers de demande de qualification et simplifier encore les process.

**Le nombre d'ECO
Artisans RGE
est passé de 5 000
en 2014 à près de
13 000 en 2018.**

(Suite p. 4)

2,7%

C'EST LE TAUX DU DÉFICIT PUBLIC
ATTEINT EN FRANCE POUR 2017.

ÉCONOMIE

LE DÉFICIT PUBLIC RECULE ENFIN

En dehors du solde des comptes sociaux et ceux des Collectivités territoriales, le déficit public de la France pour 2017 atteint 2,7 %, soit un niveau bien meilleur que celui espéré (2,9 %).

C'est une excellente nouvelle pour l'hexagone qui ne parvenait pas à maintenir son déficit sous la barre des 3 % du PIB et qui, de ce fait, était sous le coup d'une procédure de déficit excessif par Bruxelles depuis bientôt 10 ans...

Les comptes de la sécurité sociale devraient également afficher un redressement et les rentrées fiscales des Collectivités semblent s'inscrire à la hausse. Ces tendances favorables consolident les prévisions établies pour 2018, avec un déficit à hauteur de 2,8 % du PIB, un niveau minimum puisqu'il avait été estimé sur la base d'une croissance de 1,7 % et que celle-ci devrait être supérieure.

De là à penser que la France peut à nouveau dépenser sans compter il n'y aurait qu'un pas. Un pas que le Gouvernement refuse de franchir, à juste titre : malgré ces bons chiffres, la France reste la plus mauvaise élève de la zone euro où le déficit moyen n'est plus que de 0,9 %. L'hexagone est particulièrement dépensier puisque la dépense publique atteint chez nous près de 56 % quand elle n'est que de 46,8 % en moyenne dans la zone euro.

→ GESTION DES DÉCHETS : DE NOUVELLES MESURES À PRÉVOIR

L'heure est au recyclage et à la réduction des dépôts en déchetterie.

Le tout dernier rapport qui a été remis au Gouvernement sur le sujet veut donner un coup d'accélérateur à la fois au recyclage et à la réduction des déchets.

Jacques Vernier, Président de la « Commission des filières de responsabilité élargie des producteurs » avait, en effet, été chargé d'une mission destinée à réfléchir aux moyens de diviser par deux d'ici 2025 la quantité des mises en décharge d'une part et d'aboutir au recyclage de 100 % des plastiques d'autre part.

38 propositions sont faites aujourd'hui pour tenter d'atteindre ces objectifs. Elles reposent globalement sur le principe du pollueur-payeur selon lequel, celui qui met sur le marché un produit doit assumer sa fin de vie.

C'est ainsi que, dans le bâtiment, les industriels doivent assumer financièrement la gestion des déchets issus des produits qu'ils fabriquent et qu'ils vendent. Des éco-organismes ont été agréés pour ce faire. C'est le cas de Recylum par exemple, pour ce qui concerne les déchets issus de la filière électrique. Le rapport suggère, entre autres, d'infliger des pénalités financières aux éco-organismes qui ne seraient pas suffisamment performants... Reste à savoir ce que le Gouvernement entendra faire de ces propositions. Aucune indication n'a été donnée à ce sujet pour l'instant.

À suivre donc.

SOCIAL

→ PRÉVENTION : LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT EN ONT UNE VISION POSITIVE

La CAPEB, l'IRIS-ST, la CNATP et l'OPPBTP viennent de dévoiler les résultats d'une étude qu'ils ont menée sur la prévention au sein des entreprises artisanales du bâtiment. L'objectif de cette étude était d'identifier les types d'actions de prévention que ces entreprises mettent en œuvre et les moyens dont elles disposent pour le faire.

Une première enquête avait été menée en 2016 et avait montré que les entreprises artisanales du BTP réalisent leur DU mais ne formalisent pas toujours un plan d'actions à la suite.

Cette enquête 2018 confirme cette difficulté à concrétiser les actions et nous apprend que si les entreprises artisanales du BTP sont très sensibilisées aux questions de prévention et qu'elles en ont une vision positive, elles rencontrent néanmoins des difficultés à les partager avec leurs salariés. Ainsi, 94 % des chefs d'entreprise du BTP interrogés lors de cette étude estiment que les actions de prévention permettent de préserver la santé et la sécurité des salariés de l'entreprise.

L'enquête révèle également que les entreprises artisanales du BTP n'hésitent pas à investir dans du matériel permettant d'améliorer la sécurité de leurs

salariés. Elles sont ainsi 89 % à mettre des EPI à la disposition de leurs salariés et 81 % à s'équiper de matériel d'aide à la manutention sur les chantiers. Certes, encore beaucoup d'entreprises ne formalisent pas leurs actions mais, et c'est fondamental, 69 % d'entre elles associent leurs salariés à l'activité de l'entreprise. Elles échangeront avec eux et assurent ainsi une démarche collective de prévention afin que ces actions soient bien comprises et intégrées par tous.

Reste qu'une grande partie des entreprises artisanales interrogées (64 %) ne parviennent pas à mobiliser leurs salariés sur les actions de santé et de sécurité. Les raisons sont à rechercher dans le manque de temps, les coûts financiers mais aussi parfois l'inadaptation des outils. Les résultats de cette enquête prouvent également que les entreprises artisanales mettent en place des actions de prévention, indépendamment de toutes obligations, argument que la CAPEB avait donné pour contrer l'obligation de gestion administrative très complexe du compte pénibilité dans sa forme initiale, inadaptée à la réalité du terrain.

Mieux encore, les résultats montrent que les chefs d'entreprise artisanale ont une vision positive de la



prévention, même s'ils ont du mal à impliquer leurs salariés sur les questions de santé et de sécurité. Il faut donc les aider et mieux les accompagner pour lever ces freins.

C'est pourquoi les actions de l'IRIS-ST et l'OPPBTP sont précieuses. Les petites entreprises du BTP ont besoin d'outils partageables avec leurs salariés, des outils clés en main, simples, prêts à l'emploi. Elles ont besoin de réponses rapides et instantanées aux questions opérationnelles qu'elles se posent. À cet égard, le nouvel outil mis au point par l'OPPBTP www.mondocuniqueprems.fr va dans le bon sens, tout comme l'assistance disponible sur le site www.preventionbtpdirect.fr.

85%

**DES ARTISANS METTENT EN PLACE
DES ACTIONS VISANT À AMÉLIORER
LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS
DE TRAVAIL AU SEIN DE LEUR
ENTREPRISE**

+2,8%

**DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL
CUMULENT LEUR PENSION AVEC UN EMPLOI.**

SOCIAL

→ LE CUMUL EMPLOI/RECETTE SÉDUIT MOINS QU'AVANT

La formule permettant de cumuler un emploi et une pension de retraite a permis à nombre de pensionnés d'améliorer leurs fins de mois.

Pour autant, elle suscite beaucoup moins d'engouement qu'à sa création, en 1983.

Ainsi, 368 500 retraités bénéficiaient de ce régime en 2016, c'est-à-dire à peu près le même nombre qu'en 2015 et 2014.

La CNAV constate que si ce cumul fait de moins en moins d'émules, c'est essentiellement parce que le complément de revenu qu'il permet d'obtenir est strictement limité à la durée de l'activité et n'a aucun impact sur le niveau de la pension lorsque le retraité cesse de travailler.

La Caisse nationale d'assurance vieillesse observe que la formule est partagée entre les hommes et les femmes (respectivement 52 % et 48 %) et que 70 % des retraités concernés ont plus de 65 ans.

LOBBYING

→ TVA À TAUX RÉDUIT : VERS LA SUPPRESSION DE LA LISTE DES PRODUITS ET SERVICES BÉNÉFICIAIRES ?

La Commission européenne songe à supprimer la liste des produits et services qui avait été établie pour limiter le champ des dérogations au taux de TVA. On rappellera que c'est sur la base de cette liste que la CAPEB est parvenue, au prix d'une bataille syndicale particulièrement dense, à obtenir l'application du taux réduit de TVA sur les travaux d'entretien amélioration des logements de plus de deux ans.

Depuis des années, les demandes d'ajouts à cette liste sont incessantes et finissent par ne plus avoir de sens. Ainsi, par exemple, les journaux et périodiques ont le droit de déroger au taux normal de TVA mais pas les éditions électroniques qui sont, aujourd'hui, en pleine expansion.

Au fil des années, d'importantes disparités sont apparues. La Commission européenne souhaite y mettre fin en renvoyant aux États membres le soin de définir librement les activités qui peuvent appliquer un taux réduit de TVA.

À l'inverse de la logique actuelle seraient désormais listées toutes les activités qui doivent impérativement se voir appliquer un taux normal de TVA.

La proposition de la Commission européenne est de fixer un taux normal à 15 % au minimum et de laisser aux États la possibilité d'appliquer deux taux réduits d'au moins 5 %, un taux nul et un taux "super réduit" compris entre le taux nul et les taux réduits.

Ce taux existe déjà. En France, il est actuellement de 2,1 %.

Ce projet devra être adopté à l'unanimité des 28 États membres, ce qui est loin d'être assuré aujourd'hui. Il peut présenter un danger pour le taux de TVA applicable aux travaux d'entretien des logements, même si à ce stade nous n'avons aucune information en ce sens. La CAPEB veille évidemment avec la plus extrême vigilance à ces évolutions.

RÉSEAU

→ LES CHARGÉS DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU S'INFORMENT ET ÉCHANGENT SUR LEURS PRATIQUES

Mardi, la Confédération a accueilli l'ensemble des chargés de développement du Réseau pour une réunion d'échanges.

Quatre ateliers thématiques ont été proposés aux participants. L'objectif était de montrer les diverses possibilités de prospection, qu'il s'agisse de la diffusion d'une newsletter, de la présence sur les médias sociaux, des démarches de recrutement ou de parrainage.



Une présentation des partenariats Béranger développement a ensuite été faite. Ce fut l'occasion de rappeler aux uns et aux autres les différents types de partenariats signés, leurs objectifs (avantages tarifaires, collecte des CEE, collaborations techniques, promotion de nos marques ECO Artisan et Handibat, etc.). Ces partenariats sont, de toute évidence, des atouts à promouvoir auprès des entreprises qui n'adhèrent pas à la CAPEB mais également auprès de celles qui adhèrent, dans une logique de fidélisation.

La réunion s'est poursuivie par la présentation du guide des bonnes pratiques du Réseau et par un échange entre les chargés de développement sur leurs pratiques respectives. À cette occasion, deux CAPEB départementales qui ont contribué à nourrir le guide des bonnes pratiques sont venues apporter leur témoignage.

Citons à ce sujet l'accompagnement des artisans employeurs réalisé par la CAPEB Haute-Vienne dans leur demande de carte BTP, le phoning décalé sur le créneau 17h/20h en Charente Maritime, une enquête sur les besoins de recrutement des entreprises dans la Nièvre, la promotion des artisans directement auprès de leurs clients et l'appel des adhérents pour leur souhaiter un bon anniversaire, deux idées développées par la CAPEB du Var. Il faut également mentionner les actions de prévention des litiges et des impayés déployées par la CAPEB Finistère, les "mardi-contact" et les "jeudi technique" de la CAPEB Grand Paris, le gilet de chantier offert par la Moselle à tout nouvel adhérent, la valorisation des parrainages dans le Morbihan et la Loire Atlantique, etc.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

L'OBSERVATOIRE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Le Président de la CAPEB a participé à la présentation des premiers résultats de l'Observatoire de la performance énergétique mis en place entre Garance, Deloitte et la CAPEB.

Les résultats de cet observatoire ont été présentés jeudi matin lors d'une conférence de presse commune. Les objectifs de cet observatoire sont de mieux qualifier le marché de la rénovation énergétique et l'activité des ECO Artisans RGE, de mesurer l'impact de la qualification ECO Artisan RGE sur la prise en compte des enjeux de la rénovation énergétique du bâtiment par les professionnels, et enfin, de dégager des pistes d'amélioration pour massifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

LE PRÉSIDENT REÇOIT LE DÉPUTÉ DIDIER MARTIN

Le Président de la CAPEB a reçu mercredi le député Didier Martin de la Côtes d'Or (LREM). Il a été, notamment, rapporteur des crédits du logement au sein de la commission des affaires économiques pour le projet de loi de finances 2018, un interlocuteur attentif qui nous a soutenu et écouté au moment des débats sur le CITE. Il avait d'ailleurs fait adopter un amendement qui



répondait à notre demande. L'objet de cette rencontre était de faire le point sur les prochains projets de loi à venir : formation professionnelle, apprentissage, assurance chômage, PACTE, et ELAN et de mieux lui faire connaître la CAPEB.

LE CONSEIL NATIONAL DE L'U2P

Le Conseil National de l'U2P a évidemment examiné l'accord du 21 février sur la formation professionnelle ainsi que les orientations du Gouvernement dans ce domaine ainsi qu'en ce qui concerne l'apprentissage. Il a par ailleurs fait le point sur l'accord paritaire ouvert à la signature concernant l'assurance chômage. Un compte rendu a été présenté de la rencontre avec le Ministre de l'Economie le 6 mars dernier, de l'audition par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale le 7 mars et de la réunion qui s'est tenue le même jour avec les partenaires sociaux et le Premier ministre sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre le harcèlement.

Le Conseil national a par ailleurs réfléchi à une action à conduire contre le prélèvement de l'impôt sur le revenu par les entreprises.

LE BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral se tenait ce vendredi 23 mars. Il devait permettre aux membres du Bureau d'arrêter les projets de décision relatifs à ABCD à soumettre aux Présidents et Secrétaires généraux lors de la prochaine CNAGS, de préparer les autres volets de l'assemblée générale, et d'arrêter les comptes de la Confédération puisque le dernier Conseil d'administration a donné délégation au Bureau confédéral pour le faire. Ce Bureau devait par ailleurs examiner les demandes de financement d'actions terrains par Béranger Développement pour la promotion des marques et des titulaires ECO Artisan® et Handibat®. Enfin, l'actualité devait conduire le Bureau à préciser son positionnement sur les négociations paritaires en cours (prévoyance, intéressement) et celle qui vient de s'achever sur la restructuration des branches.

FIN DE SEMAINE DANS LE RÉSEAU

Le Président confédéral devait terminer sa semaine syndicale dans les Pyrénées Atlantiques où la CAPEB inaugurait ses nouveaux locaux à Anglet.

GOVERNEMENT

→ UNE NOUVELLE MISSION POUR L'ENTREPRISE ?

Le Gouvernement avait missionné Michèle Notat, ex dirigeante de la CFDT, et Jean-Dominique Sénard, dirigeant de Michelin, pour réfléchir à l'évolution de l'objet social de l'entreprise. Partant du principe que l'image de l'entreprise s'est dégradée dans l'esprit des nouvelles générations, les deux rapporteurs suggèrent d'inscrire dans le Code civil que l'entreprise doit être gérée dans son intérêt propre "en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de leur activité".

Deux nouveautés donc puisque, jusqu'ici, seul l'intérêt des actionnaires était précisé.

Les deux rapporteurs suggèrent par ailleurs que les statuts d'une entreprise puissent préciser sa raison d'être. Ils proposent enfin d'accroître le nombre de salariés au sein du Conseil d'administration des entreprises comptant plus de 1000 personnes. Le rapport a suscité une vague de défiance de la part

du grand patronat, soucieux d'éviter toutes nouvelles contraintes pour les grandes entreprises, sachant que les petites entreprises sont, comme toujours, exclues de la réflexion. Faut-il s'en plaindre cette fois-ci ? On sait bien que les entreprises artisanales du bâtiment sont de plus en plus soucieuses du bien-être de leurs salariés et des questions environnementales. Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, l'incitation nous paraît préférable à l'obligation ou à la sanction. Le volontariat doit prévaloir.

Le Ministre de l'Economie semble être sur cette longueur d'onde. Mais d'autres veulent aller plus loin comme le groupe de réflexion Terra Nova qui préconise d'inscrire dans le Code civil que les entreprises doivent considérer « l'impact » de leurs activités sur le plan social et environnemental. Ce qui est tout à fait autre chose. On verra donc ce que le Gouvernement retiendra de tout ceci lorsqu'il présentera son projet de loi PACTE.

(Suite de la p. 1)

Il a par ailleurs plaidé pour la mise en place d'un guichet unique d'information et d'obtention des différentes aides pour faciliter les démarches des ménages et les accompagner du début à la fin de leur projet en veillant à son adéquation avec leurs ressources financières.

Enfin, il a plaidé pour que des campagnes nationales de communication et de sensibilisation soit relancées auprès du grand public pour sensibiliser à l'intérêt de faire des travaux de rénovation énergétique et pour valoriser les ECO Artisans comme partenaires de confiance dans ces opérations.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018